



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID : 030-200034692-20230626-DEL61_2023BIS-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°61/2023
du Conseil communautaire
Séance du 26 juin 2023

Date d'envoi de la convocation = 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18

Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Christine SALANÇON, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MALHER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, Pascal RIDAO, Olivier ROBELET, Jean ROCHE, Justine ROUQUAIROL, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulric BELANGERE, Benoit TRICHOT, Jean-René CATHELINA, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Christine CLERC à Benjamin DESBRUN, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Michèle FOND-THURIAL à Jean-Christian REY, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Stéphane MAURIN à Véronique HERBÉ, Julie MERCIER à Benoît TRICHOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Jean-Louis NOIRET à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Mohamed BERKANE à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Frédéric BERNE à Michel AGNEL, Vincent ROUSSELOT à Daniel MOUCHETANT, Christian SUAOU à Philippe BERTHOMIEU.

Absents/Excusés : Éric AJASSE, Pascale BORDES, Robert GAUTHIER, André LOPEZ, Laurent OUIILLON, Béatrice REDON, Muriel ROY-CROS,

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : B - Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Transport

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	2 449 835,33	3 038 118,06	-588 282,73	-654 783,94	-1 243 066,67
Fonctionnement	9 109 566,06	9 437 985,19	-328 419,13	2 900 060,89	2 571 641,76
Total	11 559 401,39	12 476 103,25	-916 701,86	2 245 276,95	1 328 575,09

Le compte administratif pour le budget annexe Transport pour l'exercice 2022 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 11 559 401,39 € ;
- En dépenses : 12 476 103,25 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 11,6 M€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 9,1 M€ et sont constituées du Versement Transport pour un montant de 3,4 M€ (chapitre 73), la participation de la Région pour 5,1 M€ et le reversement de la part des Attributions de Compensations correspondant au SIESB pour 121,8 K€ (chapitre 74), ainsi que les recettes liées aux transports de voyageur pour 397,8 K€ (chapitre 70).

Les recettes d'investissement atteignent 2,4 M€. Elles comprennent quant à elles, l'encaissement d'un nouvel emprunt souscrit à hauteur de 2 M€, ainsi que l'affectation de résultat de l'année 2021 pour 442,7 K€

Les recettes comprennent également la dotation aux amortissements pour 7,2 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. Les dépenses : 12,4 M€

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 9,4 M€, sont principalement composées des charges à caractère général pour 7,2 M€, dont 6,4 M€ pour le contrat de délégation de service public. Les frais de personnel pour 2022 s'élèvent à 486 K€. Ils intègrent le personnel relatif au service transport ainsi que les personnels des services transverses. Des subventions sont également versées aux communes pour la mobilité douce 10 K€ (chapitre 65). Le reversement de l'excédent vers le budget principal pour permettre le financement de la RN 580 pour un montant de 1,6 M€. (chapitre 67).

La dotation aux amortissements pour 7,2 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Côté investissement, les dépenses atteignent 3 M€. Elles sont constituées par les travaux menés dans le cadre des PEM de Bagnols sur Cèze et Pont Saint Esprit pour 2,7 M€, ainsi que l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation du PEM de Bagnols Sur Cèze pour 209 K€, la billettique liée à la convention de transfert de la compétence transport pour 8 K€ et enfin divers investissements (2,3 K€, principalement informatique et mobilier).

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 1 328 575,09€ est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 1 243 066,67 €
- Résultat de fonctionnement : 2 571 641,76 €

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2022 d'un montant de 532 000,00 € en recettes et 19 176,02 € en dépenses, un excédent de financement de 1 841 399,07€ est constaté.

Le compte administratif 2022 du Budget Annexe Transport est retracé en annexe 2.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 19 juin 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

(La 1^{ère} Vice-présidente est désignée pour faire procéder au vote. Le Président sort et ne participe pas au vote)

APPROUVE le compte administratif 2022, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe Transport, tel qu'il a été arrêté.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

1 8 JUIL. 2023



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023



ID : 030-200034692-20230626-DEL61_2023BIS-DE